

L'ajournement

J'ajoute en terminant que ce groupe de l'Institut canadien des brevets essaie depuis une semaine d'obtenir un rendez-vous avec le vice-premier ministre. Des rendez-vous ont été prévus. Quelqu'un dit: «Nous vous rappellerons». Personne ne rappelle. Je demande tout simplement au secrétaire parlementaire de transmettre au vice-premier ministre un message lui recommandant de recevoir certaines personnes travaillant dans ce domaine, pour voir si l'on ne pourrait pas revenir sur une décision qui pourrait avoir de très graves conséquences pour le Canada et pour l'industrie et la technologie canadiennes, avant qu'elle ne cause plus de dommages.

M. Mel Gass (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le 29 mai, le député a interrogé le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) au sujet des brevets et de la croissance économique au Canada. Les efforts que déploie le gouvernement en vue de la reprise de l'économie n'ont qu'un objectif: faire partager équitablement à tous les Canadiens la richesse et la prospérité de notre pays. Notre gouvernement saisira par conséquent toutes les occasions de connaître et d'exploiter les divers éléments essentiels à notre intégration dans les réseaux internationaux nécessaires pour assurer la croissance économique dans notre pays.

Ceci me donne l'occasion de parler de la décision de notre gouvernement de ratifier le traité sur le dépôt international des brevets, un traité international administré par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, qui est un organisme spécialisé de l'ONU à Genève, en Suisse.

● (1820)

D'après le Traité de coopération en matière de brevets, tout Canadien peut déposer une demande internationale qui aurait le même effet que si des demandes nationales avaient été déposées en même temps dans les bureaux nationaux des brevets des pays signataires de ce traité. La demande internationale fait l'objet de recherches effectuées par une administration internationale et le déposant est mis au courant des résultats, pour lui permettre de décider s'il vaut la peine de continuer à déposer sa demande dans les différents pays qu'il a désignés, après avoir reçu le rapport sur les recherches internationales.

D'après le chapitre 11 du Traité de coopération en matière de brevets, il est possible par ailleurs de faire faire un examen préalable de la demande par une administration chargée de faire les examens préalables, et le déposant est alors mieux en mesure de décider s'il veut aller plus loin ou non. Le déposant canadien devrait alors désigner les pays où il veut un brevet et les autorités nationales devraient alors décider si le brevet sera accordé.

Lorsqu'on envisage de faire un nombre suffisant de demandes, cinq environ, cela peut être très avantageux pour les demandeurs canadiens. Ce système offre notamment une possibilité supplémentaire pour les Canadiens de faire breveter certaines inventions à l'étranger, il simplifie les formalités de dépôt de demande à l'étranger qui sont alors moins coûteuses, il réduit les frais d'agents parce que les déposants peuvent déposer leur demande sous une seule forme et dans une langue, et il améliore la qualité des recherches relatives aux brevets à cause du volume de la documentation à consulter.

Monsieur le Président, je suis convaincu qu'en ratifiant le Traité de coopération en matière de brevets, le Canada offrira à ses inventeurs et à ses innovateurs un moyen plus facile et moins coûteux d'obtenir des brevets à l'étranger, ce qui contribuera à améliorer la position du Canada sur les marchés internationaux.

LES RÉFUGIÉS—LE RAPPORT SUR L'ÉTABLISSEMENT DU STATUT. B) LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a rechigné à assumer les responsabilités internationales qu'il a en vertu de la Convention relative au statut des réfugiés et il les a minimisées. Il le fait depuis des années et il continue à le faire. En fait, il essaie d'écarter le plus possible de personnes qui viennent au Canada en prétendant être des réfugiés.

Ces personnes ont été l'objet de calomnies de la part de M. Best, le directeur exécutif du ministère, qui ne cesse de raconter aux journalistes et de chanter sur tous les toits que bon nombre de ces personnes ont attaqué des banques, sont des terroristes ou au mieux des migrants économiques qui veulent venir dans ce pays de cocagne en faisant semblant d'être réfugiés. Il dit continuellement que 35 p. 100 seulement des personnes qui ont fait une demande sont effectivement des réfugiés; il sait pourtant que la Cour suprême a jugé que le système employé au Canada pour déterminer le statut d'immigrant est illégal et qu'il faut le modifier.

Pendant des années, les avocats et les autorités ecclésiastiques ont demandé que les décisionnaires entendent les réfugiés. Ils ont fait valoir que ceux qui décidaient du sort d'une personne devaient pouvoir regarder cette dernière dans les yeux pour voir si elle disait la vérité.

Depuis 12 ans, ni l'ancien gouvernement ni le gouvernement actuel n'a répondu à cette demande. Les réfugiés attirent la sympathie de plus en plus de gens. Ils ont fait appel devant les tribunaux. L'appareil judiciaire est surchargé, si bien qu'il y a maintenant 14,000 causes en suspens. Si l'on compte les membres de la famille, 20,000 personnes attendent qu'on statue sur leur sort.

Il y a deux mois, la Cour suprême a déclaré que ces personnes devaient pouvoir se faire entendre par les décisionnaires, ce que le gouvernement avait toujours refusé d'accorder aux nombreux avocats, ecclésiastiques et autres membres du public qui l'avaient demandé. Que s'est-il passé depuis que la Cour suprême a annoncé cette décision, le 4 avril? La ministre n'a absolument rien fait. Les critiques de deux partis de l'opposition lui ont demandé, mais en vain, de discuter de la question avec elle. Elle ne veut pas parler des mesures qu'elle pourrait prendre. Elle ne veut consulter personne. Elle invoque le rapport du rabbin Plaut pour faire traîner les choses.

Le rapport Plaut devait être déposé à la Chambre en décembre. A l'automne, la ministre a annoncé, en présentant ses prévisions budgétaires, qu'il serait publié en janvier. En mars, elle a dit qu'elle l'aurait quelques jours plus tard. Lorsque je lui ai posé la question le 10 mai, elle a déclaré qu'il serait publié sous peu. Nous sommes maintenant en juin et nous sommes toujours sans nouvelles de ce rapport.